

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 3 mars 2014, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Gervais Chamberland, Gilbert Béland, Sylvain Paradis, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La conseillère Noëlla Ouellet est absente.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 3 février 2014 tel que lu et présenté.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

- DEMANDE DE DON

2014-03-33

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire un **don de 25\$ à l'école polyvalente Le Mistral de Mont-Joli (Groupe Anglais Plus)** dans le cadre d'un voyage d'immersion à Boston des élèves de 2^e, 3^e et 4^e secondaire.

6- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

7- APPROBATION DES COMPTES

2014-03-34

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$59 608.67 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

8- **RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE CONCERNANT LA FORMATION DES NOUVEAUX ÉLUS SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

En conformité avec l'article 15 de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la directrice générale **fait rapport au conseil municipal des membres du conseil ayant suivi la formation sur l'éthique et la déontologie**: Noëlla Ouellet, Michelle Clouâtre, Gilbert Béland et Sylvain Paradis.

9- **AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE BPR (DÉFINITION DES TRAVAUX – TECQ 2010-2013)**

2014-03-35

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de la facture no 15036690 de la firme d'ingénierie BPR Inc.** au montant de \$347.67 taxes incluses pour les honoraires professionnels concernant la définition des travaux relativement à une nouvelle programmation de travaux déposée au programme de remboursement d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence 2010-2013. Ce montant sera financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence (enveloppe 2010 -2013).

10- **AUTORISATION POUR IMMATRICULATION DES VÉHICULES**

2014-03-36

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à **immatriculer les véhicules de la municipalité** pour un montant de \$4 922.93 avant le 31 mars 2014. Le paiement sera effectué par le service Accès D.

11- **AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR ABAT-POUSSIÈRE**

2014-03-37

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à demander des **soumissions sur invitation écrite pour l'approvisionnement de 23 000 litres de chlorure de magnésium** pour application sur les chemins municipaux lors de la saison 2014.

12- **VENTES POUR TAXES**

2014-03-38

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **approuve l'état préparé par la directrice générale et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales** envers la municipalité, le tout en conformité avec l'article 1022 du code municipal.

13- **AUTORISATION POUR ENVOI DE LA LISTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

2014-03-39

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne ordonne à la directrice générale, conformément à l'article 1023 du code municipal, de **transmettre avant le 20^e jour de mars 2014 au bureau de la municipalité régionale de comté, l'état des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales pour les comptes impayés de 2012.** Toutefois, la directrice générale est autorisée à soustraire de la dite liste tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté la totalité des

sommes dues sous forme de chèque certifié ou en monnaie légale avant le 14 mars 2014.

14- NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT LORS DES VENTES POUR TAXES

2014-03-40

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc désigne Maurice Chrétien, maire, pour **représenter la municipalité le 12 juin 2014** à la MRC de La Mitis lors de la vente pour non-paiement de taxes, afin de faire l'acquisition des immeubles situés sur son territoire si cela s'avère nécessaire.

15- RÉSOLUTION POUR PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

2014-03-41

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de \$159 322 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de **l'annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes **l'annexe B** ou un rapport de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc informe le Ministère des Transports de **l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2** ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**.

16- POSTE DE 2e OPÉRATEUR - FIN D'EMPLOI

2014-03-42

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **remercie M. Francis Pelletier, 2^e opérateur de machinerie, au plus tard le 5 avril 2014**, ou avant selon les besoins pour l'entretien hivernal des routes et l'entretien de la machinerie. M. Pelletier demeurera sur appel par la suite.

17- DOCUMENTS À DÉTRUIRE

2014-03-43

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la **destruction de certains documents** et ce, selon le guide de conservation des archives (liste remise aux élus).

18- RÉSOLUTION: AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

2014-03-44

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat;

CONSIDÉRANT QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes "Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie.";

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité :

DE DÉCRÉTER le mois d'avril Mois de la Jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

19- VARIA

A) DEMANDE D'OUVERTURE DE CHEMIN PAR UN PROPRIÉTAIRE DE BOISÉS

2014-03-45

Considérant que M. Marco Roy a fait une demande le 24 février dernier afin d'obtenir l'autorisation de faire effectuer l'ouverture du chemin public se rendant à ses lots, soient les lots 44 et 45 Rang 1 Massé, afin d'y effectuer des activités de bûchage;

Considérant que les activités s'étendront du mois de mars jusqu'à la fin d'avril 2014;

Considérant que le transport du bois sera effectué lorsque le chemin sera sec, soit vers le mois de juin, afin de ne pas occasionner de bris au chemin;

Considérant que l'ouverture du chemin sera fait par Les Constructions Jalbert et Pelletier de Saint-Gabriel de Rimouski;

Considérant que la dite entreprise responsable de l'ouverture du dit chemin, a fourni une preuve de responsabilité civile à la municipalité;

Il est proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise M. Marco Roy** à faire procéder à l'ouverture du chemin afin d'accéder à ses lots; le déneigement doit être fait selon les mêmes largeurs que la municipalité et les mêmes précautions à l'égard de la propriété privée.

B) DEMANDE D'OUVERTURE DE CHEMIN PUBLIC PAR UN PROPRIÉTAIRE DE BOISÉS

2014-03-46

Considérant que M. Jean-Baptiste Desrosiers a déposé une demande le 22 février dernier afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer l'ouverture du chemin public se rendant à ses lots situés sur le Rang 3 Ouest, afin de pouvoir se rendre à son érablière;

Considérant que M. Desrosiers a fourni une preuve de responsabilité civile à la municipalité ;

Il est proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise M. Jean-Baptiste Desrosiers** à procéder à l'ouverture du dit chemin afin d'accéder à ses lots; le déneigement doit être fait selon les mêmes largeurs que la municipalité et les mêmes précautions à l'égard de la propriété privée.

C) RÉSOLUTION D'OPPOSITION À LA VENTE DE 74 JOURNAUX HEBDOMADAIRES DE SUN MÉDIA À TRANSCONTINENTAL

2014-03-47

Considérant que le 5 décembre 2013, Québecor Média vendait l'une de ses filiales Sun Média à Transcontinental;

Considérant que cette transaction de 75 millions implique la vente de 74 journaux hebdomadaires permettant ainsi à Transcontinental d'obtenir le quasi-monopole dans ce secteur, ce qui pourrait exercer une hausse éventuelle de la tarification publicitaire;

Considérant que cette transaction implique principalement des hebdomadaires régionaux implantés sur le territoire déjà desservi par des journaux de Transcontinental;

Considérant que le journal *L'Information* fait partie de cette transaction, que celui-ci a été fondé le 27 janvier 1971, et qu'il a toujours joué un rôle majeur dans le milieu mont-jolien et mitissien, qu'il a permis, dans le passé et même aujourd'hui, l'avancement de notre région et son rayonnement tant au niveau économique, social, communautaire, sportif et socio-économique. De plus, le *Mont-Joli Nouvelles* fondé en 1955 et le *Péninsulaire* avaient aussi joué ce rôle majeur;

Considérant que lors d'activités de fusion ou d'acquisition de cette entité, il est de nature courante que les entreprises désirent accroître leurs bénéfices par le sacrifice ou le regroupement de certaines des filiales ou entreprises ayant fait l'objet de la transaction;

Considérant que les mont-joliens ont toujours eu à leur disposition un journal hebdomadaire auquel ils s'identifient, ayant du contenu local, écrit par des journalistes de Mont-Joli et de la Mitis créant ainsi un fort sentiment d'appartenance;

Considérant que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc reconnaît tout de même que Transcontinental, par le biais du journal *l'Avantage*, offre une

couverture de base de qualité, mais que rien ne saurait remplacer un hebdomadaire implanté dans le milieu depuis plusieurs décennies;

Considérant que le journal l'Information a longtemps eu son siège social à Mont-Joli, faisant ainsi partie de l'économie de la région;

Considérant que la rentabilité d'un journal n'est pas le seul élément à considérer avant de poser des gestes éventuels de fusion ou de fermeture, car l'enjeu majeur est que la desserte médiatique de la ville de Mont-Joli et de toute la région de La Mitis revêt une importance capitale et essentielle pour l'ensemble des citoyens qui y vivent et que cela transcende le simple enjeu financier;

Pour ces motifs, il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **s'oppose à la transaction entre Transcontinental et Sun Média** afin d'éviter d'éventuelles fusions et fermetures créant ainsi un monopole dans le secteur de la presse écrite, en soumettant une plainte au Bureau de la concurrence.

D) TABLE DE BILLARD POUR LE CHALET DES LOISIRS

2014-03-48

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise **l'achat d'une table de billard commerciale** auprès de Les Amusements J.Y.D. de St-Octave de Métis et ce, pour un montant de 800\$ avant taxes. La dite table sera installée au chalet des loisirs.

E) DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU SERVICE DE RAMONAGE ET D'INSPECTION DE CHEMINÉE PAR M. RENÉ DESROSIERS

2014-03-49

Considérant les dégâts de suie survenus dans la résidence de M. René Desrosiers lors des travaux de ramonage et d'inspection à l'été 2013;

Considérant la demande de remboursement déposée par M. Desrosiers;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise qu'un **crédit pour le montant du service de ramonage et d'inspection de sa cheminée pour l'année 2013**, soit \$43.79, soit émis à M. Desrosiers. Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que cette situation ne survienne plus à l'avenir.

F) PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET DE PARC ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE BAS-LAURENTIEN OU EXERCICE DE SON DROIT DE RETRAIT

Cet item de l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance du conseil.

G) AUTORISATION À LA RÉDEMPTION AFIN D'OCTROYER UN MANDAT AU CONSULTANT ALAIN CÔTÉ POUR PRÉPARATION D'UN DEVIS TECHNIQUE POUR ACQUISITION DU CAMION CITERNE, ANALYSE DES OFFRES, SUIVI DE COMMANDE ET INSPECTION DU CAMION

2014-03-50

Considérant que la municipalité de La Rédemption a procédé à un appel d'offres concernant l'acquisition d'un camion-citerne pour le service-incendie de Sainte-Jeanne d'Arc et de La Rédemption;

Considérant qu'une erreur au devis technique de l'appel d'offres concernant les normes minimales de construction du camion-citerne a été détectée avant l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 28 février dernier;

Considérant que toutes les soumissions reçues ont été rejetées suite à ce constat et que les procédures d'appel d'offres devront être reprises;

Considérant qu'il apparaît souhaitable de confier la préparation des documents à une firme experte pour une nouvelle demande de soumissions;

Considérant l'offre de service reçue par la municipalité de La Rédemption en date du 28 février 2014 d' Alain Côté, consultant Inc., expert-conseil en équipement incendie, concernant la préparation des documents d'appel d'offres, l'analyse des offres, le suivi de la commande et inspection du véhicule avant livraison;

Il est proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc est en accord à ce que la municipalité de La Rédemption octroie un mandat à Alain Côté, Consultant Inc., afin de préparer tous les documents nécessaires à un nouvel appel d'offres concernant l'acquisition d'un camion-citerne et ce, selon le descriptif et les coûts détaillés dans l'offre de services du 28 février 2014.

H) **FORMATION AU PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF (PEP)**

2014-03-51

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise l'inscription de Francis Girard, opérateur de machinerie, à une **formation concernant le programme d'entretien préventif des véhicules** qui aura lieu au Centre de Formation Professionnelle Pavillon-de-l'Avenir à Rivière-du-Loup les 26 et 27 avril 2014, au coût de 350\$.

20- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

21- **LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Michel Paris la fermeture de l'assemblée à 21h50.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière